312-7 TV
45603
FR 1112074
MAR 1956

-03-1956
1954.

.112.074

Société dite
Avco Manufacturing Corporation

6 planches. — Pl. I

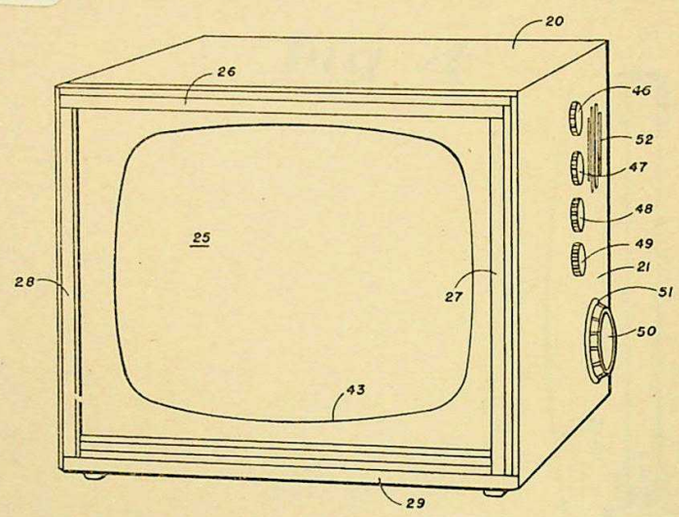

Fig 1

Fig 2

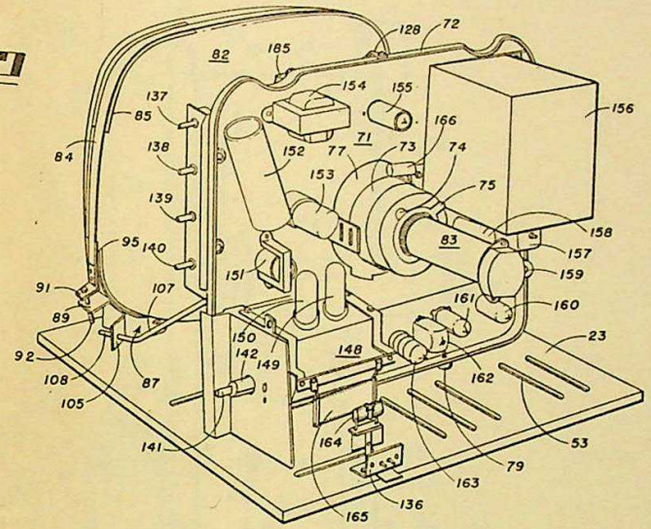

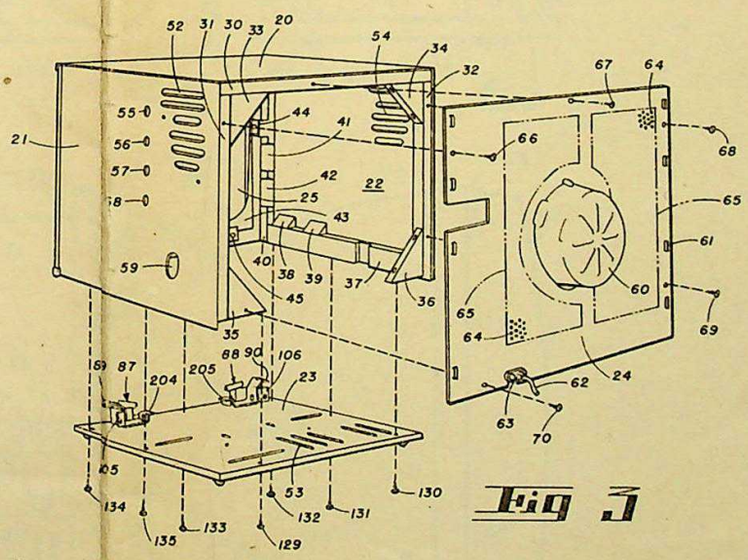

Fig 3

Avco Manufacturing Corporation

Fig 4

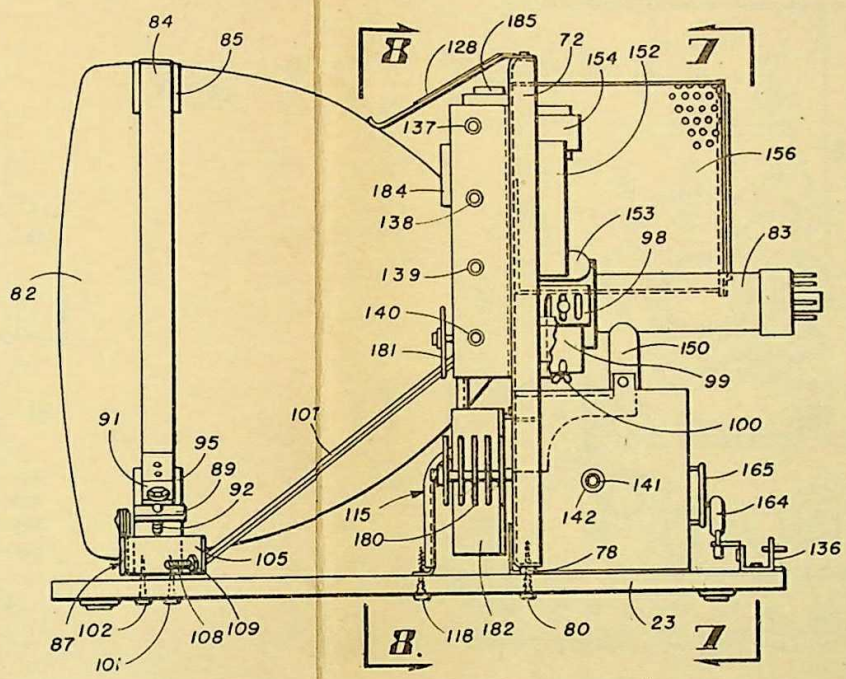

Fig 5

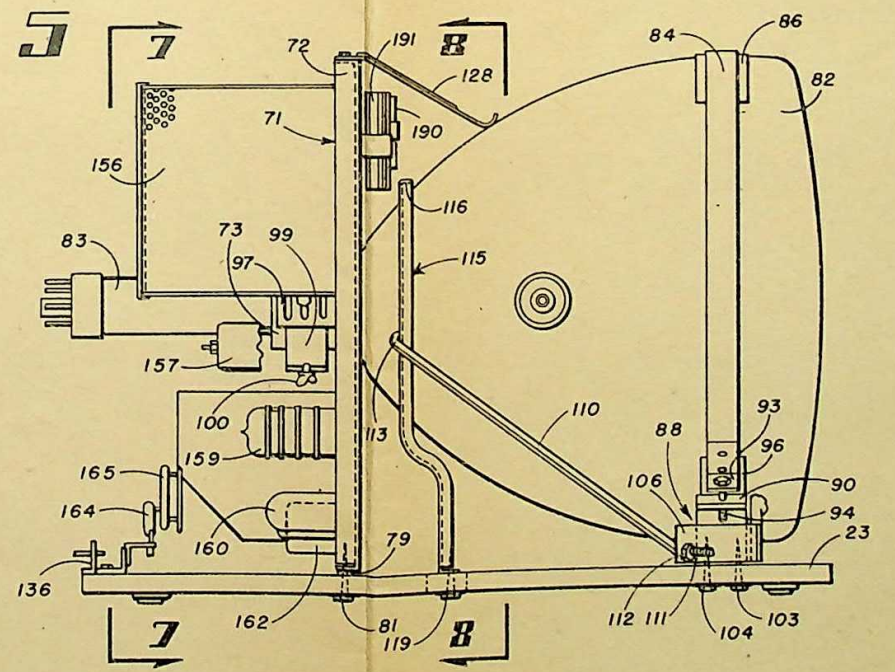

Fig 6

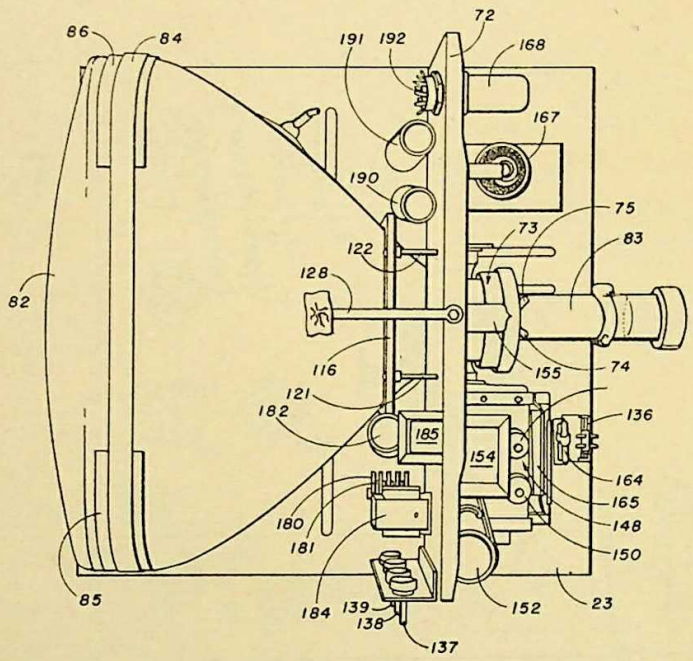
86
84
191
192
72
168
167
190
75
73
83
122
128
82
74
155
116
121
182
185
154
136
164
165
148
150
180
181
184
139
138
137
152
23
85

Fig 7

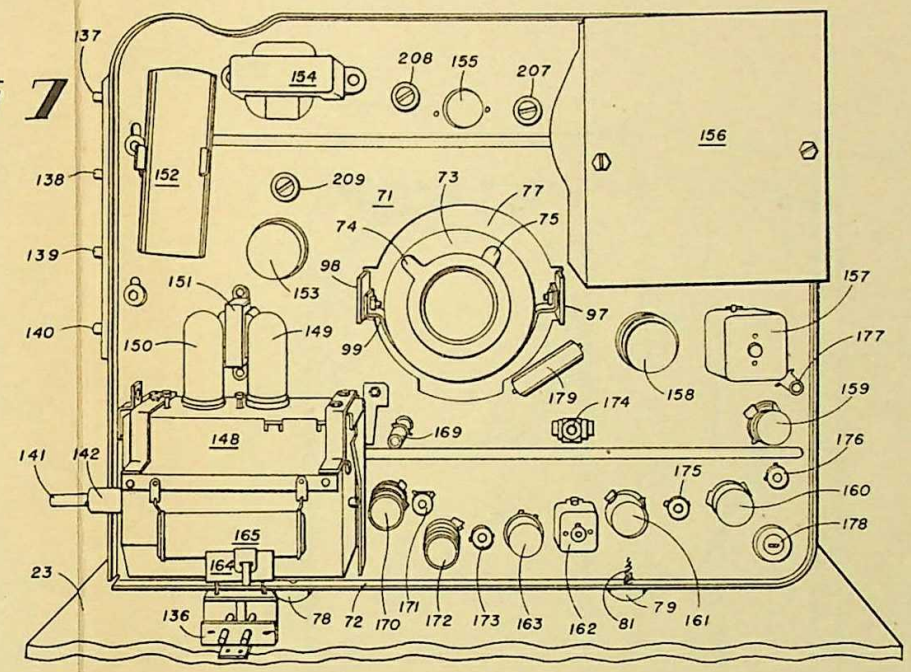
137
154
208
155
207
156
138
152
209
71
73
77
74
75
139
98
153
151
97
157
177
140
150
149
99
158
159
179
174
169
148
176
141
142
175
160
165
164
178
23
136
78
72
170
171
172
173
163
162
81
79
161

Fig 8

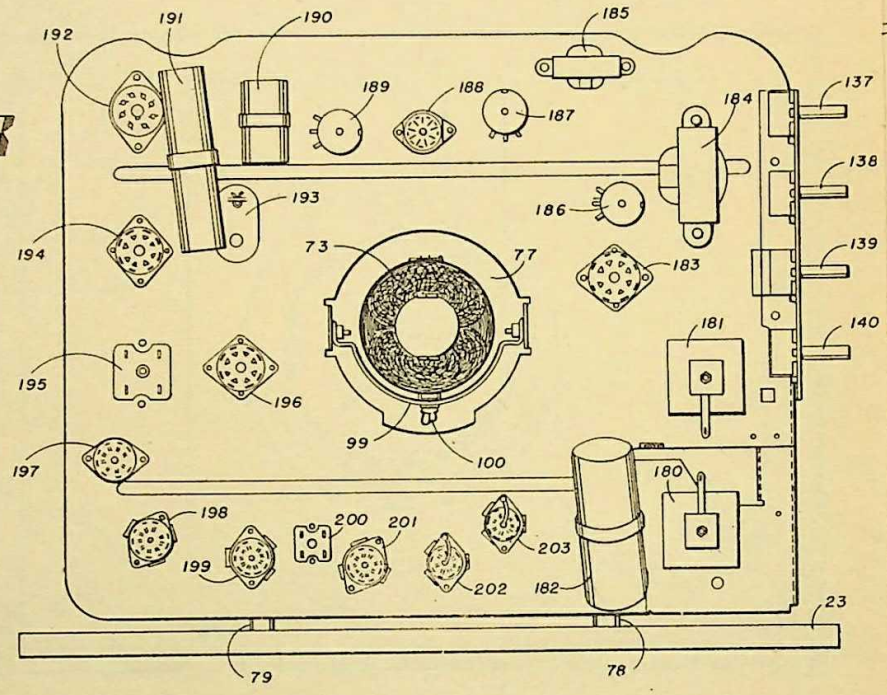

Fig 9

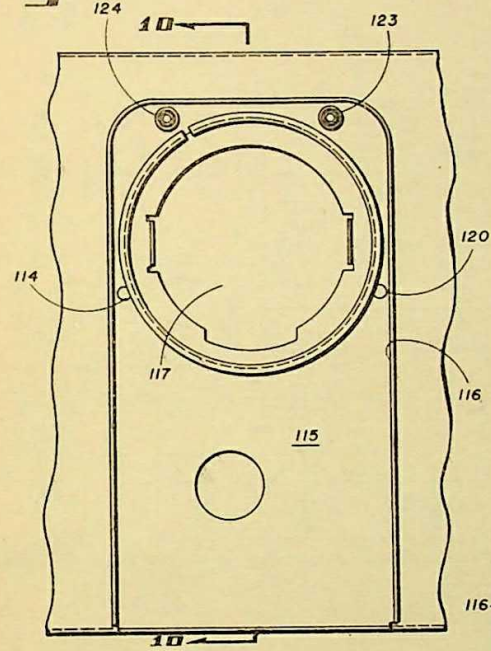

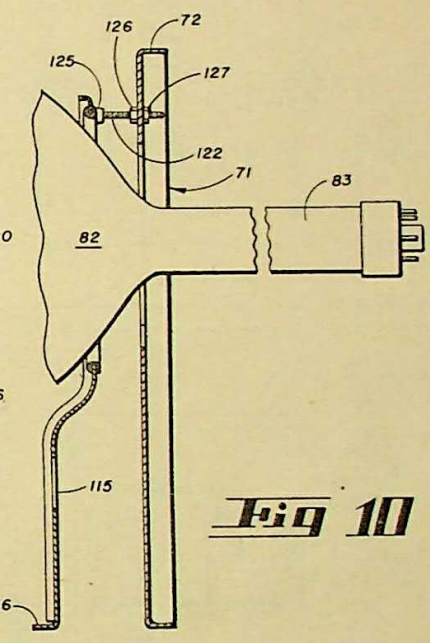

Fig 10

Fig 11

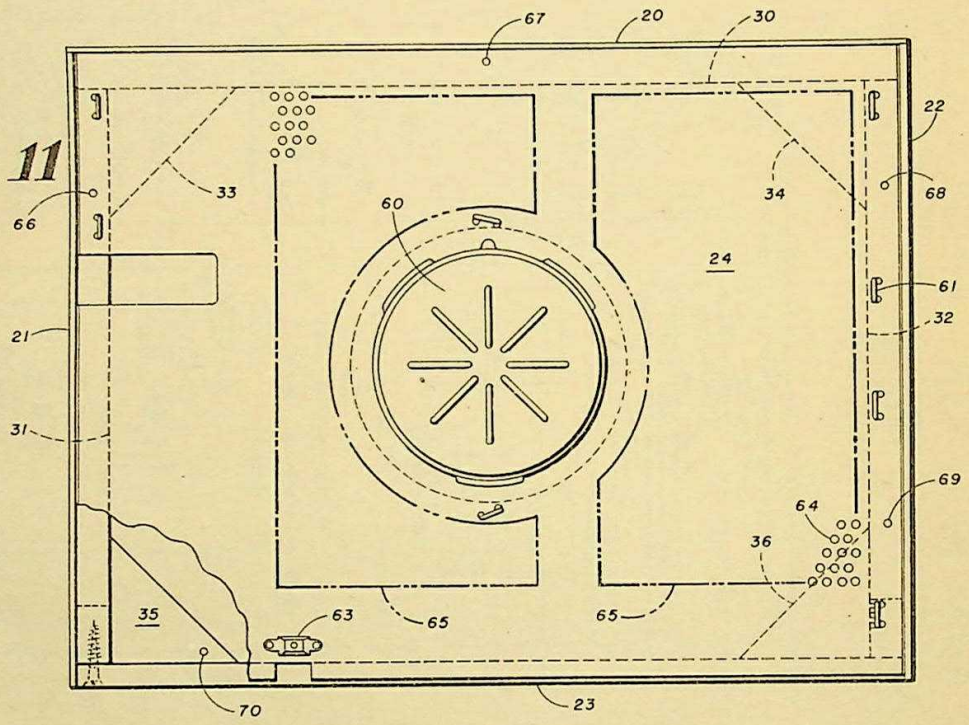
67
20
30
22
33
34
68
66
60
24
61
21
32
31
64
69
36
35
63
65
65
70
23

Fig 12

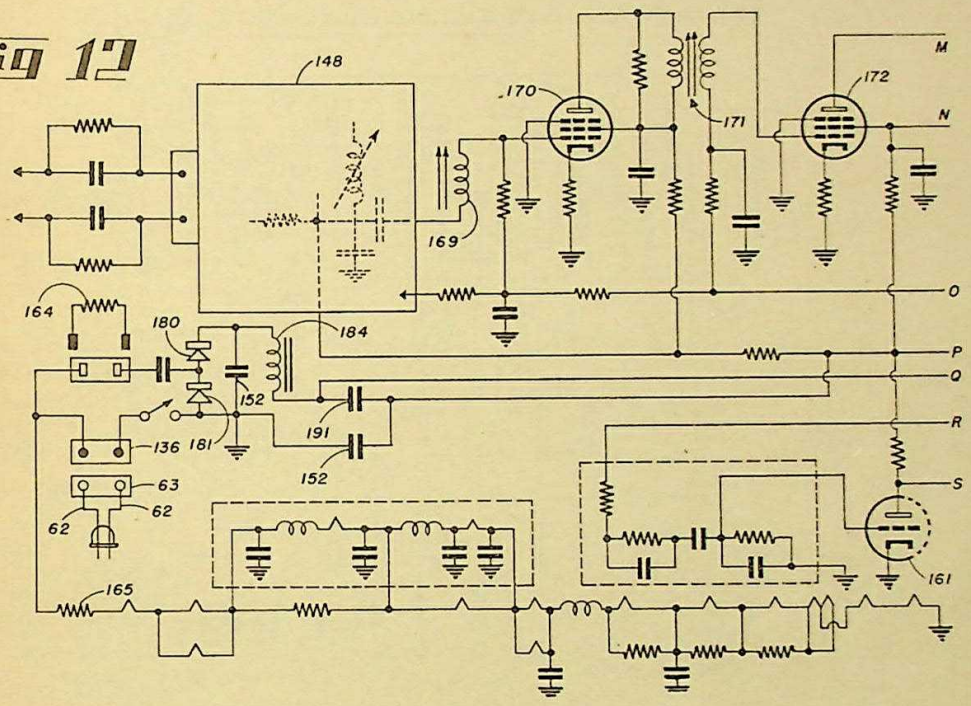
148
170
172
M
171
N
169
O
164
180
184
P
Q
152
191
R
136
181
152
63
62
62
S
165
161

N° 1.112.074

Société dite :
Avco Manufacturing Corporation

6 planches. — Pl. VI

Fig 13

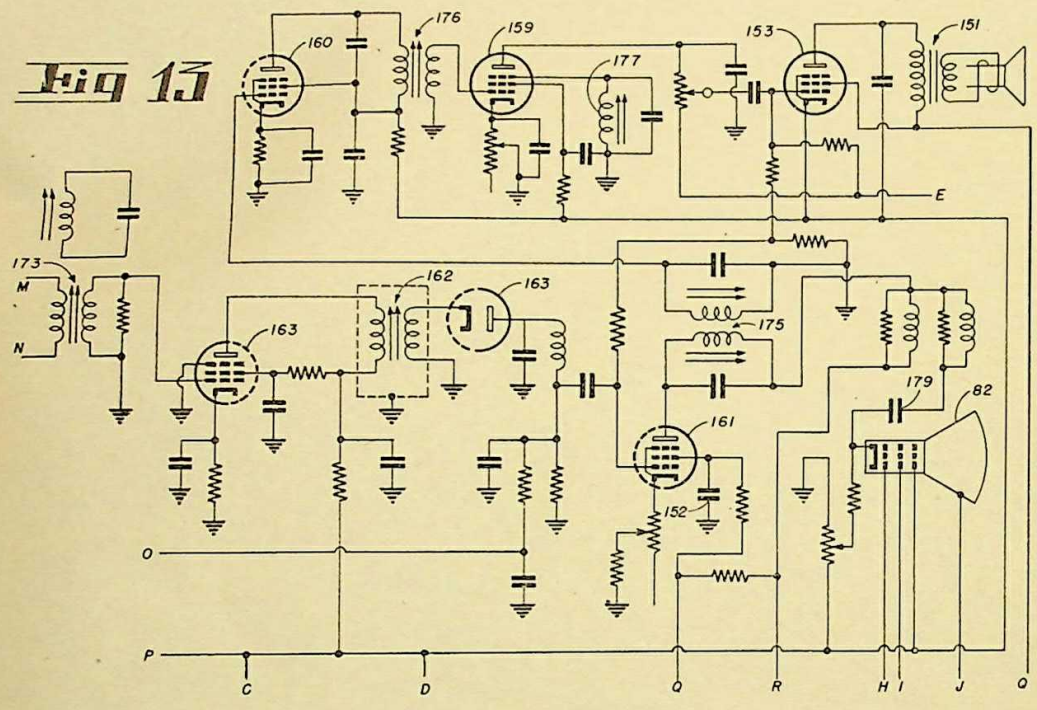

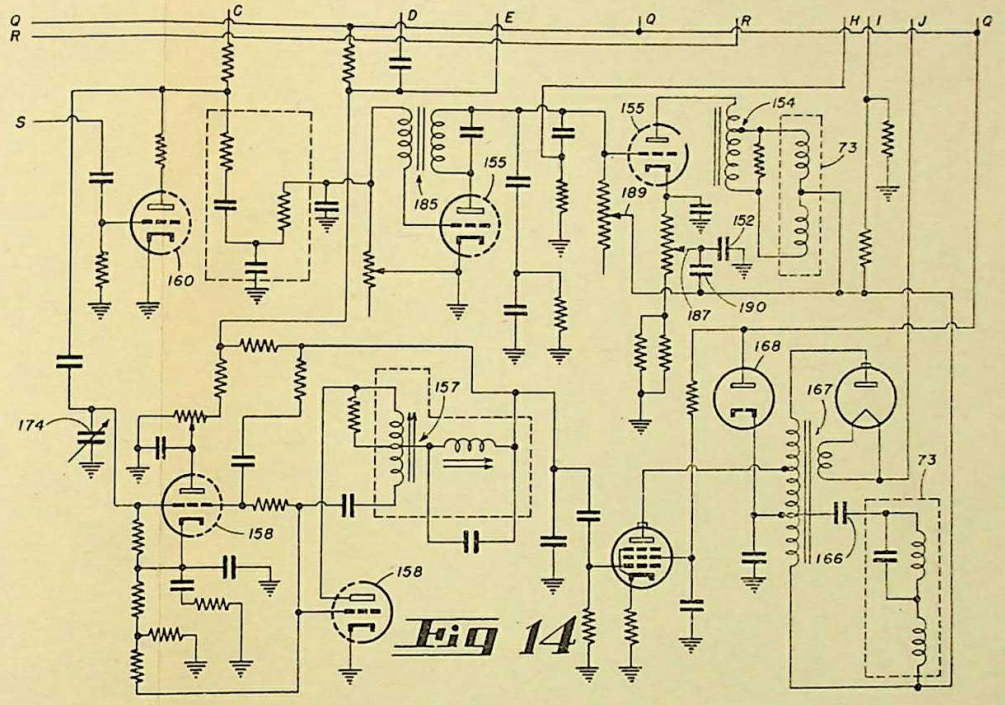

Fig 14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 12. — Cl. 4. N° 1.112.074

Classification internationale : H 01 *n* — H 04 *n*

Coffret pour récepteur de télévision.

Société dite : AVCO MANUFACTURING CORPORATION résidant aux États-Unis d'Amérique.

Demandé le 18 août 1954, à 14h 15m, à Paris.

Délivré le 9 novembre 1955. — Publié le 8 mars 1956.

(*Demande de brevet déposée aux États-Unis d'Amérique le 19 mai 1954, au nom de* M. Eugene AESCHLIMAN.)

La présente invention se rapporte d'une façon générale à la construction mécanique de récepteurs de télévision et plus particulièrement à un nouveau mode de construction d'un coffret prévu notamment pour être utilisé avec un châssis orienté verticalement.

Une telle disposition de châssis et de tube à images est décrite et représentée dans le brevet français de même date que le présent brevet et intitulé : « Mode de construction d'un poste récepteur de télévision ».

Le coffret des récepteurs de télévision de la technique antérieure qui a été adopté jusqu'ici universellement dans l'industrie, est construit pour recevoir un châssis plan horizontal. Cette construction de type antérieur est entachée des inconvénients principaux suivants :

1° Dimensions et poids excessifs du coffret : le dépassement du châssis au-desous du tube à images étant tel qu'il faut un coffret d'un volume sensiblement égal au volume du châssis plus le volume d'un solide rectangulaire imaginaire ayant approximativement la longueur, la largeur et la hauteur du tube à images;

2° Difficulté d'enlèvement du châssis et du tube à images du coffret;

3° Manque d'un accès facile aux éléments constitutifs du récepteur pour leur entretien ou leur remplacement.

Un but principal de la présente invention est de fournir un coffret de récepteur simple et compact qui soit exempt des inconvénients et limitations sus-mentionnés et autres des récepteurs de télévision de la technique antérieure.

Un autre but important de l'invention est de fournir, dans un récepteur de télévision du type comprenant un châssis plan vertical pourvu d'une ouverture et un tube à images dont le col dépasse à travers ladite ouverture, le perfectionnement qui consiste en un coffret comportant un panneau de base séparable et des moyens pour monter le châssis et le tube à images sur ledit panneau. Autrement dit, un but de l'invention est de prévoir, dans un récepteur de télévision du type mentionné, un coffret du type à capot facilement amovible.

L'invention est décrite plus en détail ci-après en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

Fig. 1 est une vue en perspective représentant le devant, le dessus et le côté droit d'un coffret récepteur de télévision réalisé selon la présente invention;

Fig. 2 est une vue en perspective arrière du récepteur de télévision dont le coffret a été enlevé, la vue étant prise d'un point situé vers le haut, vers l'arrière et sur le côté du récepteur;

Fig. 3 est une vue en perspective arrière représentant les parties constitutives principales du coffret dans les positions qu'elles prennent lorsqu'elles sont proches de leur assemblage, le châssis étant enlevé pour plus de clarté dans la représentation des détails du coffret;

Fig. 4, 5, 6 sont respectivement des vues en élévation, du côté droit, du côté gauche et en perspective de dessus, montrant la construction perfectionnée du récepteur de télévision, le coffret étant supprimé;

Fig. 7 et 8 sont des coupes suivant les lignes 7-7 et 8-8 des fig. 4 et 5, montrant respectivement, l'arrière et le devant du châssis, avec les éléments constitutifs principaux en place mais le tube à images à rayons cathodiques étant supprimé;

Fig. 9 est une vue frontale de la console verticale supportant le tube à rayons cathodiques et de la surface du châssis dans son voisinage;

Fig. 10 est une vue en coupe de cette console verticale et du plateau de châssis, suivant la ligne de coupe 10-10 de la fig. 9, en regardant dans la direction des flèches, le tube à images à rayons cathodiques étant également représenté en élévation latérale;

Prix du fascicule : 100 francs.

Fig. 11 est une vue arrière du coffret, du panneau arrière amovible et du panneau support de base, montrant les détails de leur assemblage;

Fig. 12, 13 et 14 sont les éléments de circuit (interconnectés comme indiqué par les lettres A, B, C, etc.) plus particulièrement propres à leur incorporation dans un coffret de récepteur de télévision réalisé selon la présente invention.

Si on se reporte plus spécifiquement aux fig. 1, 3 et 11, qui montrent une construction de coffret de récepteur de télévision comportant un panneau supérieur 20, des panneaux latéraux droit et gauche 21 et 22 et des moyens de construction appropriés pour fixer ces trois panneaux et former un ensemble, avec un panneau arrière amovible 24. L'ensemble des panneaux 20, 21 et 22 est amovible du panneau de base 23. Le coffret est disposé de telle façon que la face du tube à images 82 occupe sensiblement la surface frontale entière, la face étant située près d'un masque 43 disposé derrière une vitre de sécurité 25. La vitre est maintenue en place par les moulures frontales 26, 27, 28 et 29.

Les panneaux supérieur et latéraux du coffret sont fixés pour former un ensemble rigide par des éléments de charpente et des blocs triangulaires de renforcement collés. Les éléments de charpente supérieur, droit et gauche, à l'arrière du coffret, sont illustrés dans la fig. 3 et désignés par les chiffres de référence 30, 32 et 31. Une solidité supplémentaire est conférée à l'assemblage par les blocs triangulaires de renforcement 33, 34, 35 et 36 dont un est aménagé à chacun des quatre coins de la structure arrière de charpente. Des éléments généralement similaires de dessus, de droite et de gauche sont prévus à l'avant du coffret, l'élément de gauche 40 étant représenté dans la fig. 3. Entre les éléments de charpente placés verticalement 32 et 40 sont disposés des éléments de charpente latéraux supérieur et inférieur, dont seul l'élément inférieur est représenté dans la fig. 3. Le côté gauche de la charpente est en outre renforcé par des blocs de renforcement triangulaires placés de façon générale verticalement 41 et 42 et les blocs de renforcement triangulaires placés horizontalement 38 et 39. La construction et la charpente du panneau de droite 21 sont semblables à celles du panneau de gauche 22 et il est inutile d'en donner la description. Le masque 43 et l'élément de charpente avant gauche 40 et l'élément correspondant avant droite (non représenté) sont conformés de façon appropriée de manière que la vitre de sécurité soit fixée en position, de façon classique, par un certain nombre d'agrafes de retenue comme celles qui sont représentées en 44 et 45, portant sur la bordure du masque et fixées à la charpente.

La face du tube à images occupe sensiblement la superficie frontale entière du coffret et les axes 137, 138, 139, 140 et 141-142 (fig. 2) des organes de contrôle sont placés à travers des ouvertures 55, 56, 57, 58 et 59 dans le côté droit du coffret (fig. 1 et 2) : la commande de balayage vertical qui se teermine par le bouton 46, la commande de balayage horizontal qui se termine par le bouton 47, la commande combinée de l'interrupteur général et du réglage de puissance qui se termine par le bouton 48, le réglage de contraste qui se termine par le bouton 49 et les commandes d'accord et du démultiplicateur d'accord qui se terminent par les boutons concentriques 50 et 51 respectivement.

Les auvents du haut-parleur 52 sont formés dans le panneau latéral de droite 21 (fig. 1) et des auvents 53 sont également prévus dans le panneau de fond 23 et 54 dans le panneau latéral gauche 22 (fig. 3). Comme on le voit mieux dans les fig. 3 et 11, les marges des panneaux latéraux 21 et 22 s'étendent légèrement en dessous des éléments de charpente tels que 37, de l'avant vers l'arrière du coffret, de façon que ces marges soient adjacentes aux bords latéraux du panneau de fond 23 quand ce panneau est mis en place. Le panneau arrière amovible 24 du coffret comporte un renfoncement ou une cuvette 60 dans lequel est situé le col 83 du tube à rayons cathodiques 82. Une antenne incorporée appropriée 61 (fig. 3) est fixée sur le panneau arrière d'une façon classique quelconque. Le panneau arrière est perforé en 64, ces perforations continuent sur la région indiquée par le contour en tirets 65 (fig. 11). Sur le panneau arrière 24 est fixée une douille de prise de courant 63 qui est connectée au cordon d'alimentation 62. Le panneau arrière amovible est fixé au coffret par des vis à bois 66, 67, 68, 69 et 70, comme représenté dans la fig. 3. La description spécifique du mode d'assemblage du panneau support 23 et du reste du coffret est donnée plus loin.

On se reporte maintenant particulièrement aux fig. 2, 4, 5 et 6 qui représentent, dans un récepteur de télévision, la combinaison d'une base support horizontale 23 et d'un plateau de châssis métallique orienté verticalement 71, monté sur cette base. Le châssis est formé d'un plan vertical ayant une superficie comparable à celle de la face du tube à images, cette superficie étant limitée par un rebord périphérique 72 s'étendant vers l'arrière. Le châssis plan vertical est pourvu d'une ouverture 77. Le plateau du châssis est fixé rigidement à la base du support 23 par des vis 80 et 81 dépassant à travers des rondelles entretoises 78 et 79 respectivement. Le tube à rayons cathodiques 82 est disposé, sa face avant parallèle au plateau du châssis 71 et son col 83 dépassant à travers l'ouverture 77 du plateau du châssis.

Un dispositif pour le montage du tube à images est prévu sur la base 23. Afin de fixer la partie en cloche ou ballon du tube sur la base, une bride 84

terminée par des éléments de serrage en forme de L 91 et 93 est disposée autour du ballon près de sa face. Des garnitures en feutre 85, 86 sont insérées entre la bride 84 et le tube à images. Le tube à images repose sur des soutiens ou supports de tube 87, 88, dont chacun est fixé rigidement sur la base 23 par une paire de vis 101, 102 ou 103, 104 respectivement. Les supports de tube 87 et 88 comportent des éléments de serrage 89 et 90 faisant corps avec eux et dépassant vers l'extérieur et latéralement. Une vis 92 dépasse à travers les éléments de serrage 89 et 91 pour former un serrage sur le côté droit du tube à images. De même une vis 94 dépasse à travers l'élément de serrage 93 et se visse dans une ouverture filetée de l'élément de serrage 90 pour former un serrage sur le côté gauche du tube à images. Les deux serrages sont réglés pour maintenir la bride 84 tendue et la partie évasée du tube à images rigidement en position. Des pièces en feutre 95 et 96 sont également insérées entre les éléments de serrage et la surface du tube à images.

Pour donner une sécurité additionnelle dans la fixation du tube à rayons cathodiques, les supports de tube 87, 88 sont pourvus respectivement de pattes verticales 105 et 106 s'étendant latéralement vers l'extérieur et comportant des ouvertures filetées à travers lesquelles passent respectivement, les extrémités filetées 108 et 111 des tiges d'assemblage 107 et 110. Les tiges d'assemblage 107 et 110 sont tendues de façon réglable par des écrous 109 et 112 se vissant sur lesdites extrémités filetées. Les tiges d'assemblage s'étendent vers le haut et vers l'arrière en conformité générale avec la convergence de la partie du tube en forme de ballon ou de cloche et elles sont repliées comme représenté en 113 (fig. 5) pour s'ancrer dans une ouverture 124 pratiquée dans une console support de tube s'étendant verticalement 115, cette dernière étant munie d'une ouverture 117 à travers laquelle passe le tube à rayons cathodiques en position de concentricité exacte.

La console verticale 115 comporte un rebord périphérique 116 s'étendant vers l'avant et elle est fixée rigidement à la base 23 par des vis 118 et 119.

La console support de tube 115 est fixée au plateau de châssis vertical 71 par des vis 121, 122 (fig. 6) qui traversent les ouvertures 123 et 124 respectivement (fig. 9). La vis 122 est fixée à la console 115 par l'écrou 125 (fig. 10) et au châssis 71 par des écrous 126 et 127 et la vis 121 est disposée de façon analogue. Un élément métallique de mise à la terre 128 relie le rebord 72 du plateau du châssis au revêtement classique d'aquadag effectué sur le tube à images.

Un ensemble en forme de culasse 73, muni d'un dispositif magnétique de concentration comportant des leviers 74, 75 repose autour du col 83 du tube à images à l'arrière du châssis 71. L'ensemble en forme de culasse est supporté au-dessus de l'épaulement arqué 99, fixé de façon réglable, par un dispositif de vis et d'écrous sur desoreilles 98 et 97 formées dans le châssis 71 et faisant corps avec lui, qui s'étendent vers l'arrière, les ouvertures dans l'élément courbe 99 étant fendues horizontalement et celles des pattes 98 et 97 étant fendues verticalement (fig. 2 et 4) pour permettre un réglage vertical et un réglage horizontal de la position de l'élément 99. Un écrou à oreilles 100 supporte l'ensemble de la culasse.

Dans la réalisation préférée de la présente invention la disposition générale des éléments constitutifs, décrite ci-dessous, peut être utilisée. Cette liste n'est pas destinée à énumérer tous les éléments composant le récepteur et elle est limitée à ceux qui ont des dimensions appréciables. En outre, cette disposition représentative des éléments constitutifs est destinée à être illustrative mais non complète.

Si on se reporte à l'arrière du châssis, généralement aux fig. 2, 4, 5, 6 et 7 et plus particulièrement aux fig. 2 et 7 et si on se déplace d'une façon générale dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du quadrant inférieur gauche du châssis (fig. 7), on peut remarquer les éléments constitutifs suivants :

Le dispositif d'accord 148 avec, disposés au-dessus, son tube à haute fréquence dirigé vers le haut 150 et le tube oscillateur changeur de fréquence 149 et son axe de contrôle 141 disposé latéralement ainsi que le réglage concentrique du démultiplicateur 142;

Le transformateur basse fréquence de sortie 151;

Un groupe de quatre condensateurs électrolytiques de filtrage 152;

Le tube de sortie basse fréquence 153 dirigé vers l'arrière;

Le transformateur de sortie vertical (image) 154;

L'oscillateur image s'étendant vers l'arrière et le tube de sortie (image) 155;

L'écran métallique 156 en forme de boîte, s'étendant vers l'arrière et contenant les tubes de sortie horizontale (lignes), l'atténuateur et les tubes redresseurs de haute tension ainsi que le transformateur de déviation horizontale, cet écran 156 étant disposé dans le quadrant supérieur de droite de la partie arrière du plateau du châssis orienté verticalement 71;

Le condensateur de couplage 166 situé immédiatement au-dessus et légèrement à droite du centre de la culasse 73;

Une boîte écran 157 contenant le transformateur d'oscillateur horizontal et le bobinage du circuit bouchon;

La régulation automatique de fréquence horizontale s'étendant vers l'arrière et le tube oscillateur 158;

L'ensemble s'étendant vers l'arrière et comprenant le limiteur, le détecteur et le tube amplificateur basse fréquence 159;

Le tube amplificateur de signal de synchronisation et de moyenne fréquence de son 160;

Le tube écréteur de synchronisation et d'amplification vidéo 161;

Une boîte écran 162 contenant le transformateur situé entre le troisième étage de moyenne fréquence et le détecteur vidéo;

La bobine déphaseuse 177 pour le type de tube à faisceau commandé limiteur de fréquence audibles, discriminateur et amplificateur;

Le transformateur de liaison 176 situé entre l'amplificateur de son moyenne fréquence et le limiteur, détecteur et amplificateur basse fréquence combiné;

Le transformateur du circuit bouchon de son 175 à la sortie du détecteur vidéo;

Le réglage du blocage horizontal 174;

La résistance de contrôle de ronflement 178;

Le condensateur 179 qui accouple l'amplificateur vidéo à la cathode du tube à images;

Le troisième tube moyenne fréquence (image) et détecteur vidéo 163;

Le transformateur de liaison 173 entre les second et troisième étages de moyenne fréquence (image);

Le second tube moyenne fréquence (image) 172 s'étendant vers l'arrière;

Le transformateur de liaison 171 entre les premier et second étages moyenne fréquence (image);

Le premier tube moyenne fréquence (image) 170;

La bobine d'entrée de moyenne fréquence (image) 169;

Le réglage en hauteur 207, la commande de linéarité 208 et le réglage de luminosité 209 sont également situés sur l'arrière du châssis 71, comme représenté dans la fig. 7. Ces commandes dépassent également vers l'arrière pour permettre un accès facile quand le panneau arrière du coffret a été enlevé. A l'arrière de l'élément d'accord 148 est suspendue une résistance à coefficient négatif 165 qui est connectée en série avec les filaments de tous les tubes. En circuit avec la prise de courant générale 136, est connectée une résistance 164. Un haut-parleur classique (non représenté) est connecté aux bornes de sortie du transformateur de sortie basse fréquence 151 et il est fixé immédiatement à l'intérieur des auvents 52 quand le châssis est placé dans le coffret.

Si on se reporte à l'avant du châssis et particulièrement aux fig. 6 et 8, et si on se déplace, d'une façon générale, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (fig. 8), les éléments constitutifs suivants sont montés sur le châssis :

Le condensateur d'entrée 182 du système redresseur;

Les redresseurs au sélénium 180 et 181;

La douille du tube de sortie basse fréquence 183;

Le self de filtre 184;

La commande luminosité 186;

Le transformateur oscillateur de blocage vertical 185;

Le réglage de linéarité verticale 187;

La douille 188 pour l'oscillateur vertical et le tube de sortie vertical;

Le réglage de hauteur 189;

Le condensateur de filtre de renforcement B 190;

Deux condensateurs électrolytiques 191 pour l'alimentation basse tension;

Une douille 192 pour le tube atténuateur;

Une douille 193 pour le tube redresseur haute tension;

Une douille 194 pour le tube de sortie horizontal;

La partie de base 195 du transformateur oscillateur horizontal et de la self du circuit bouchon;

Une douille 196 pour la commande du contrôle automatique de fréquence et le tube oscillateur;

La douille 197 pour le tube combiné limiteur, détecteur et amplificateur de basse fréquence;

La douille 198 pour le tube amplificateur moyenne fréquence de son et de synchronisation;

La douille 199 pour le tube amplificateur de vidéo et d'écrétage de synchronisation;

La base 200 du transformateur de liaison entre le dernier étage de moyenne fréquence (image) et le détecteur vidéo;

La douille 201 pour le troisième tube moyenne fréquence (image) et détecteur vidéo;

La douille 202 pour le second tube moyenne fréquence (image);

La douille 203 pour le premier tube moyenne fréquence (image).

Si on se reporte maintenant d'une façon générale aux fig. 12, 13 et 14 des dessins, on y a représenté un schéma d'un circuit typique inter-porteur de son capable d'être incorporé dans un récepteur de télévision réalisé selon la présente invention. Ce récepteur comporte un élément d'accord 148 qui peut être de tout type classique, de préférence du type standard à tourelle de selfs d'accord tel que décrit de façon générale dans « Television Servicing-Theory and Pratices », Buchsbaum, figure 11.2 et pages 136-137, Prentice-Hall, Inc. New York, 1954 et dans « Television Simplified » Kiver, pages 87-90, D. Van Nostrand Co. New York, 1954. Les circuits de réception de télévision mis en cause ici ne font pas partie de la présente invention et, par suite, ne seront pas décrits en détail.

Le canal vidéo comprend un premier tube moyenne fréquence (image) 170, un transformateur de liaison 171, un second tube moyenne fréquence (image) 172, un transformateur de liaison 173 et un troisième tube moyenne fréquence (image) et détecteur vidéo 163, ce dernier comprenant deux sections interconnectées par le transformateur 162. Le canal vidéo passe à travers la section d'amplification vidéo du tube 161, puis à travers le condensateur de couplage 179, parvient à la cathode du tube à rayons cathodiques 82.

Un circuit bouchon de prélèvement de son, comprenant le transformateur 175 est prévu à la sortie de l'amplificateur vidéo. Le circuit porteur de son, de 4,5 mégacycles, est appliqué à la section d'amplification de la moyenne fréquence son du tube 160. Le canal son va de la section son du tube 160, par le transformateur 176, le tube combiné limiteur, détecteur et amplificateur basse fréquence 159, le tube de sortie basse fréquence 153 et le transformateur de sortie basse fréquence 151 à un haut-parleur classique. Les signaux composites de synchronisation et vidéo sont pris à la sortie de l'amplificateur vidéo et appliqués à l'entrée de la section d'écrétage de synchronisation du tube 161. La séparation du signal de synchronisation se fait dans cette section et dans la section d'amplification de synchronisation du tube 160. Le tube 160 est accouplé, par l'intermédiaire d'un circuit à constante de temps multiple à la section oscillateur vertical du tube 155, qui, à son tour, est couplée à la section de sortie verticale du tube 155. La sortie de cette section est couplée par le transformateur 154 aux selfs de déviation verticale comprises dans la culasse 73.

Une sortie de la section d'amplification de synchronisation du tube 160 est couplée, de façon classique, à la section de commande horizontale de contrôle automatique de fréquences du tube 158. Ce tube produit un potentiel unidirectionnel de commande qui est appliqué à la section oscillateur horizontale du tube 158 afin de maintenir le synchronisme. Le système de déviation horizontale comprend le tube usuel, horizontal, de puissance de sortie, un tube amortisseur 168, un tube redresseur de haute tension et un transformateur approprié de déviation 167, le circuit de déviation de sortie de ce transformateur étant couplé aux selfs de déviation horizontale comprises dans la culasse 73. L'alimentation à haute tension comporte un système de retour de spot. L'alimentation en basse tension comporte un circuit doubleur de tension comprenant des redresseurs au sélénium 180 et 181, la self de filtre 184 et les sections de condensateur comprises dans les ensembles numérotés 152 et 191. Les filaments des divers tubes sont disposés en série, comme indiqué.

Si on se reporte maintenant spécifiquement à la fig. 3, le tube à rayons cathodiques n'y est pas représenté, mais on comprendra que lorsque le tube à images est en position, son col est placé dans la cuvette 60 et le bord de la partie élargie du ballon repose sur les pattes horizontales 204 et 205 des supports de tubes 87 et 88. Le tube à images 82 et le châssis plan vertical 71, ainsi que le panneau support 23 constituent un ensemble unitaire qui est amovible en bloc par rapport au coffret. Le coffret est donc essentiellement du type à capot comprenant les panneaux 20, 21 et 22, la vitre de sécurité 25 et la charpente et les éléments de renforcement associés, ces éléments étant tous séparables collectivement comme un tout de l'ensemble comprenant le panneau de base 23, le châssis 71 et le tube à images 82. Le coffret du type à capot est maintenu en place sur la base support 23 par plusieurs vis à bois 129, 130, 131, 132, 133, 134 et 135, comme on le voit mieux sur la fig. 3.

Le mode de construction d'un récepteur de télévision représenté ici présente un certain nombre d'avantages importants. Tout d'abord, la construction occupe environ 33 % d'espace en moins que les postes à tubes cathodiques de 42 cm réalisés selon l'ancienne technique classique, le coffret n'étant guère plus grand, dans ses dimensions les plus grandes que le tube à images seul. En second lieu cette construction est très légère. Le châssis plan vertical ne nécessite qu'un coffret relativement petit et il est lui-même d'un poids relativement faible. En conséquence, cette construction se prête particulièrement bien à son adaptation aux récepteurs portatifs de télévision. En troisième lieu, le récepteur représenté ici est extrêmement commode pour la personne chargée de l'entretien, car l'enlèvement des tubes, autres que le tube à images, et la manipulation des réglages de service peuvent s'effectuer facilement sans enlever le châssis du coffret, simplement en enlevant le panneau arrière. En outre, on obtient un accès facile à tous les éléments constitutifs y compris ceux qui sont sur le devant du châssis, en séparant simplement le coffret du type capot de la base support 23.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet :

1° Un coffret pour récepteur de télévision du type comprenant un plateau de châssis orienté verticalement et pourvu d'une ouverture dans laquelle passe le col du tube à rayons cathodiques, ledit coffret comprenant un panneau de base sur lequel sont montés le châssis vertical et le tube à rayons cathodiques de manière que la face dudit tube soit parallèle au plan du châssis vertical, ledit panneau de base étant amovible par rapport à des panneaux avant, supérieur et latéraux constituant un ensemble unitaire en forme de capot, le panneau arrière dudit ensemble étant amovible pour permettre

l'accès aux éléments constitutifs du récepteur disposés sur le châssis et sur le panneau de base sur lequel est également fixé le tube à rayons cathodiques.

2° Dans un tel coffret, les particularités complémentaires suivantes considérées isolément ou en combinaison :

a. L'un au moins des panneaux latéraux ou supérieur comporte des ouvertures pour livrer passage aux axes des organes de commande et de réglage du récepteur;

b. Les panneaux latéraux comportent des auvents pour laisser passer les sons émis par le haut-parleur;

c. Le panneau avant est découpé pour former un cadre à l'image visible sur l'écran du tube à rayons cathodiques.

Société dite :
AVCO MANUFACTURING CORPORATION
Par procuration :
HARLÉ & LÉCHOPIEZ.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).